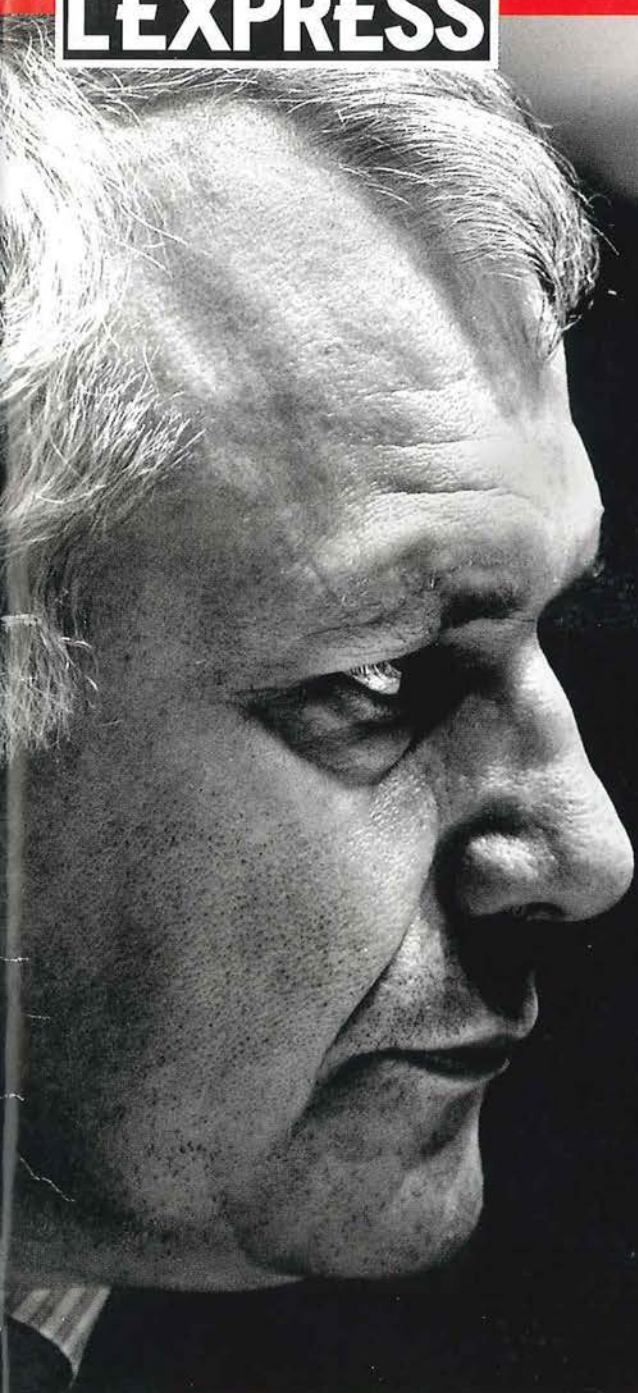


LE VIF

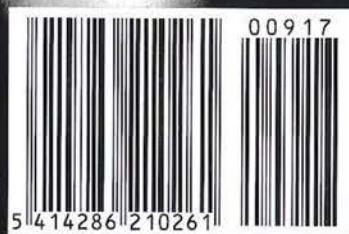
L'EXPRESS



▶ www.levif.be

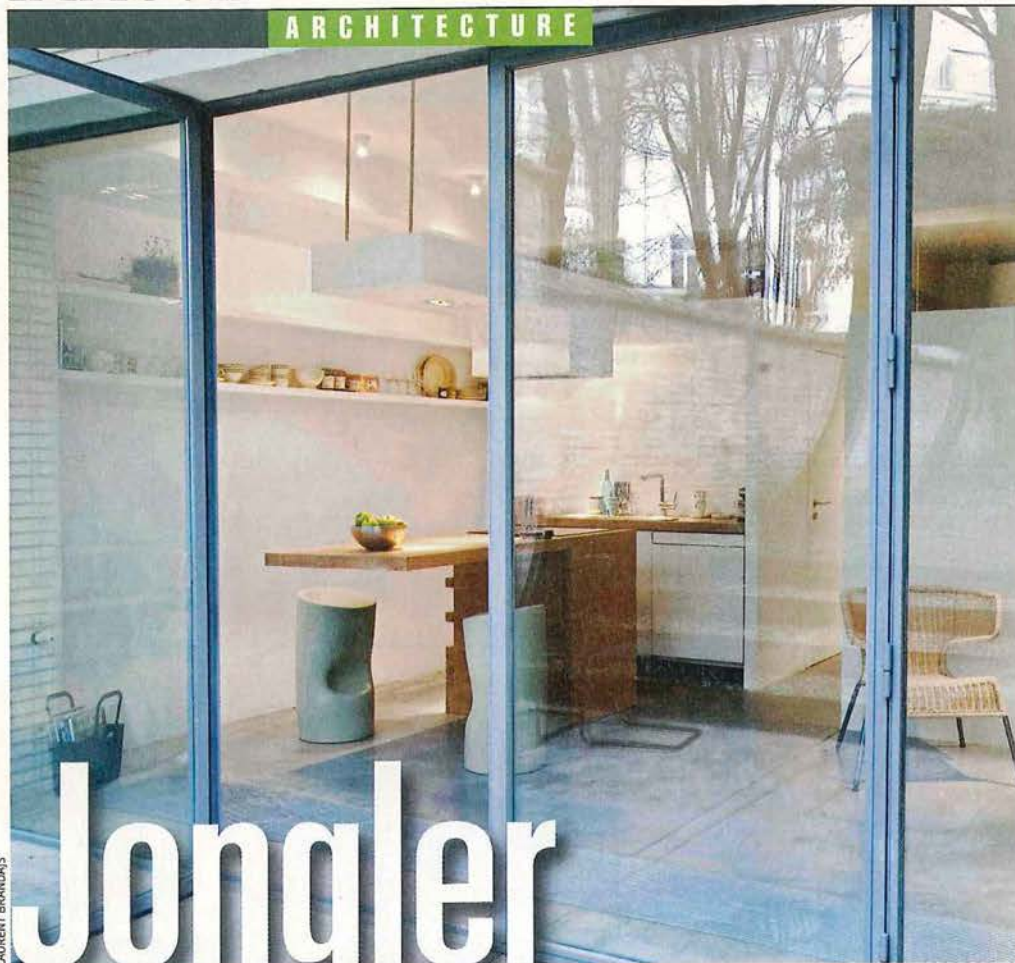


Jean-Marie Dedecker L'homme qui fait peur aux partis flamands



DOSSIER SPÉCIAL
Le triomphe
des petites voitures

SOMALIE
La Belgique
face aux pirates



LAURENT BRANDAIS

Jongler avec l'espace

LAURENT BRANDAIS

L'Atelier d'Architecture Meunier-Westrade de Tournai ne jure que par la créativité. En plein cœur de Bruxelles, le bureau a aménagé un petit bijou de studio. Sur 31,5 mètres carrés à peine, il a créé un habitat aux accents contemporains, avec vue sur un adorable jardin.

Les commanditaires de ce projet vivent à la campagne mais ils rêvaient de posséder un pied-à-terre à Bruxelles. Ce rêve s'est réalisé lorsqu'ils ont déniché ce rez-de-chaussée dans un immeuble à appartements datant de 1958, dans le quartier

de la place Stéphanie. L'intérieur était en piteux état et la conception des lieux totalement dépassée. Le nouvel agencement est découpé en forme de croix, un principe classique qui fonctionne encore et toujours. En partant de cette croix, le bureau d'architecture est parvenu à redistribuer les espaces de ma-

nière fonctionnelle. L'espace sommeil a été intégré au plan de manière judicieuse. C'est un volume dans un volume, qui subdivise l'espace restant en séjour et cuisine.

Le studio se trouve au rez-de-chaussée et donne sur un jardin légèrement en pente, tel qu'on en rencontre encore fréquemment dans la région

bruxelloise. « Le jardin constitue un élément important dans ce concept », confirme Matthieu. Les énormes troncs d'arbres qui poussent un peu de travers évoquent le symbolisme de Léon Spilliaert. Le jardin a été intégré au projet pour agrandir l'espace et se veut aussi un lieu de ressourcement pour l'esprit. Cuisine et séjour communiquent sans heurts et jouissent de la vue luxuriante vers ce paradis secret.

Les architectes ont non seulement créé de l'espace, mais aussi une luminosité abondante, l'un des critères de



LAURENT BRANDAIS

L'intérieur était dans un piteux état.



LAURENT BRANDAIS



LAURENT BRANDAIS



LAURENT BRANDAIS

L'ESPACE SOMMEIL, conçu comme un cocon, « volume dans le volume », partage le reste du studio en séjour et cuisine. Par contre, les sols du studio et de la terrasse ont été revêtus du même béton. Ainsi, intérieur et extérieur se fondent tout naturellement.

base. Ainsi, côté jardin, les vieux murs, les fenêtres et l'incontournable porte plantée au beau milieu ont été rasés. En lieu et place, ils ont posé une grande baie vitrée sertie dans un encadrement d'acier, aux lignes effilées. L'acier convient parfaitement à l'atmosphère du studio et se veut en même temps un clin d'œil à l'architecture des années 1950. Les portes-fenêtres à double vitrage ont donc réuni le séjour et le jardin. La nouvelle terrasse en béton, avec éclairage intégré, a également contribué à remettre l'ancien habitat au goût du jour. Le studio est

désormais un havre de paix et de détente.

À l'instar des matériaux utilisés, l'éclairage de ce studio se veut des plus sobres et se limite à quelques spots. Les architectes voulaient à tout prix éviter le moindre chaos visuel. C'est aussi la raison pour laquelle tout le studio a été peint en blanc. « J'avais pensé peindre l'es-

pace sommeil en rouge, raconte Matthieu Meunier, mais c'est une couleur peu reposante ; en outre, elle définirait l'espace de manière trop rigoureuse. Le blanc produit un sentiment d'espace et de luminosité. »

● PHILIP WILLAERT

Architecte : Atelier d'Architecture Meunier-Westrade-Mathieu Meunier et Jean-François Westrade.

Découvrez l'intégralité de ce reportage dans le magazine *Je vais construire* d'avril, en vente chez votre libraire. www.jevaisconstruire.be



> EN BREF LES NORMES BELGES EN MATIÈRE DE CONSTRUCTION

Une norme reflète les règles de bonne pratique en rapport avec un produit, un service ou un processus de construction. Les quatre niveaux applicables en Belgique sont présentés ici dans l'ordre du plus au moins contraignant.

1. Les arrêtés royaux (AR) et ministériels (AM) sont votés par l'Etat fédéral ou les entités fédérées. Ils ont un caractère obligatoire, même s'ils ne sont pas prescrits dans le cahier des charges.

2. Les normes européennes (EN) et belges (NBN) sont établies respectivement par les Bureaux européen et belge de normalisation et définissent les critères auxquels doivent répondre les produits.

3. Les spécifications techniques unifiées (STS) sont rédigées par le Service public fédéral Economie, PME, Classes moyennes et Energie. Elles définissent les performances des ouvrages.

4. Les notes d'information technique (NIT) sont publiées par le CSTC et constituent des directives de conception et de mise en œuvre fondées sur la recherche et l'expérience partagées des acteurs de la construction.

■ ERIC CLOES

SPF Economie, PME, Classes moyennes et Energie : www.economie.fgov.be
Bureau belge de normalisation (NBN) : www.nbn.be
Centre scientifique et technique de la construction (CSTC) : www.cstc.be